



Litige avec un client pour une facture

Par **bello 1962**, le **28/05/2019** à **19:02**

bonjour marque de politesse[smile4]
je suis une entreprise de couverture j'ai établi un devis pour une couverture sur le devis il y avait écrit 190m² de tuile a la fin du chantier quand il y avait 230m² le client ne ve pas payer le suplement que doije faire
MERCI
marque de politesse[smile4]

Par **nihilscio**, le **28/05/2019** à **20:52**

Bonjour,
Sans connaître les termes du devis, il n'est pas possible de vous dire de façon certaine qui, de vous ou du client, a raison.
Si le devis proposait un marché au mètre, le client doit payer selon les volumes constatés en fin de travaux.
S'il était au contraire proposé un marché forfaitaire, les mètres indiqués dans le devis ne sont donnés qu'à titre d'information. Le prix indiqué est ferme quels que soient les aléas rencontrés en cours de travaux. Il ne peut y avoir de supplément. Il ne peut non plus, ce qui peut aussi arriver, y avoir révision à la baisse du prix final si les mètres ont été surestimés.
Les marchés de travaux passé avec des particuliers sont presque toujours à prix forfaitaire.